



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 5 mai 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que quatre (4) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Période de questions**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.2. Adoption des procès-verbaux**
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 7 avril 2025**
    - 2.2.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2025**
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits**
  - 2.4. Rapport sur les plaintes**
  - 2.5. Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale**
  - 2.6. Semaine québécoise des familles**
  - 2.7. Adoption du règlement 25-426, Règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33**
  - 2.8. Félicitations à madame Christine Normandin, députée réélue dans Saint-Jean**
  - 2.9. Demande de commandite - Coopérative d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif (CIEC)**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**
- 4. TRANSPORT**
  - 4.1. Octroi de contrat - Fauchage et débroussaillage des fossés 2025**
  - 4.2. Octroi de contrat - Lignage des rues municipales 2025**
  - 4.3. Embauche de deux employés aux travaux publics pour la saison estivale 2025**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 5.1. Octroi de contrat - Préparation de plans d'aménagement et de plantation d'un parc mellifère**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**
  - 7.2. Abolition du programme RénoRégion - Résolution d'appui**
  - 7.3. Offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses**
  - 7.4. Demande de dérogation mineure 25-03 - 521, rue Saint-Denis (Pente de toit)**
  - 7.5. PIIA 2025-03 - 521, rue Saint-Denis (Agrandissement avec garage)**
  - 7.6. PIIA 2025-04 - 1461, montée de la Station (Galerie)**
  - 7.7. PIIA 2025-05 - 1200, rue du Repos (Agrandissement)**
  - 7.8. Nomination pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec**
  - 7.9. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 390 737**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**
  - 8.2. Embauche de deux cantinières pour la saison estivale 2025**
  - 8.3. Octroi de contrat - Caméras de surveillance de la patinoire extérieure couverte**
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
  - 13.1. Levée de la séance**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

### **1.1. Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Une (1) question a été posée aux membres du conseil.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**25-05-86**

### **2.1. Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, mentionne l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 2.9 Demande de commandite - Coopérative d'Initiation à l'Entreprenariat Collectif (CIEC);
- 7.9 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 390 737.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

### **2.2. Adoption des procès-verbaux**

**25-05-87**

#### **2.2.1. Séance ordinaire du 7 avril 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**25-05-88**

#### **2.2.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**25-05-89**

### **2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 et s'en déclare satisfait;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 1 446 613,38 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5754 à 5783	pour	60 539,22 \$
---------------------------	-------------	------	--------------

Chèques fournisseurs	85322 à 85371	pour	1 335 028,94 \$
----------------------	---------------	------	-----------------

Rémunération		pour	51 045,22 \$
--------------	--	------	--------------

Adoptée à l'unanimité

- 2.4. Rapport sur les plaintes**
- Le rapport des plaintes du mois d'avril 2025, comportant zéro (0) plainte, est déposé devant le conseil.
- 25-05-90 2.5. Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale**
- Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de mandater Me Caroline P. Fontaine comme procureure de la municipalité de Saint-Alexandre auprès de la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2025.
- Adoptée à l'unanimité
- 25-05-91 2.6. Semaine québécoise des familles**
- CONSIDÉRANT QUE** se déroulera du 12 au 18 mai 2025 la *Semaine québécoise des familles*;
- CONSIDÉRANT QUE** cette semaine est organisée depuis 1996 par le Réseau pour un Québec Famille, un organisme provincial d'influence, de concertation et de renforcement de capacités composé de réseaux, de regroupements, d'associations et d'organismes de secteurs variés préoccupés par le bien-être des familles;
- CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a pour mission de favoriser et contribuer à l'implantation d'innovations, d'actions, de conditions, de mesures et de politiques, collectives ou organisationnelles, en faveur de l'épanouissement, du bien-être et de la qualité de vie de tous les membres de la famille;
- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine québécoise des familles vise à souligner l'importance de la famille;
- CONSIDÉRANT QUE** les familles sont le socle du soutien et de l'entraide et qu'elles détiennent les clés d'une collectivité en santé;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre reconnaît l'importance de la famille par le slogan de la municipalité, *Une histoire de familles*;
- Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre souligne la Semaine québécoise des familles se tenant 12 au 18 mai 2025.
- Adoptée à l'unanimité
- 25-05-92 2.7. Adoption du règlement 25-426, Règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33**
- CONSIDÉRANT** l'exécution des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33;
- CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025;
- Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 25-426, *Règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33*.
- Adoptée à l'unanimité
- 25-05-93 2.8. Félicitations à madame Christine Normandin, députée réélue dans Saint-Jean**
- CONSIDÉRANT QUE** des élections générales fédérales ont eu lieu le 28 avril 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** madame Christine Normandin a été réélue députée de la circonscription de Saint-Jean;
- Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :
- DE** féliciter madame Christine Normandin pour sa réélection à titre de députée de la circonscription de Saint-Jean;
- QUE** le conseil municipal exprime son souhait de travailler en collaboration avec la députée réélue pour les projets municipaux.
- Adoptée à l'unanimité
- 25-05-94 2.9. Demande de commandite - Coopérative d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif (CIEC)**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite reçue du Carrefour Jeunesse-Emploi Comtés Iberville/Saint-Jean pour le projet de Coopérative d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif (CIEC) 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra aux jeunes de 13 à 17 ans du Haut-Richelieu d'expérimenter, durant le temps d'un été, l'entrepreneuriat et d'acquérir des compétences qu'ils pourront ensuite utiliser dans leur développement professionnel et de créer un lien d'appartenance avec leur communauté;

**CONSIDÉRANT** le plan de visibilité de commandites;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'offrir une commandite de 250 \$ pour la CIEC 2025 du Carrefour Jeunesse-Emploi Comtés Iberville/Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois d'avril 2025 représentant les sorties suivantes :

- 3 appels incendie (1 dans la municipalité et 2 entraides);
- 4 plaintes de feu (ciel ouvert/feu de matériaux de construction);
- 3 appels premier répondant

### **4. TRANSPORT**

25-05-95

#### **4.1. Octroi de contrat - Fauchage et débroussaillage des fossés 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une (1) offre de service pour le fauchage et le débroussaillage des fossés municipaux;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de service de *André Paris Inc.* pour le fauchage et le débroussaillage des fossés municipaux au montant de 13 653,29 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

25-05-96

#### **4.2. Octroi de contrat - Lignage des rues municipales 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de service pour le lignage des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.* est la plus basse;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter l'offre de service de *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.* pour le lignage des chemins municipaux au montant de 6 576 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

25-05-97

#### **4.3. Embauche de deux employés aux travaux publics pour la saison estivale 2025**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher messieurs Émile Duval et Émilien Deraps à titre d'employés aux travaux publics pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

25-05-98

#### **5.1. Octroi de contrat - Préparation de plans d'aménagement et de plantation d'un parc mellifère**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du *Plan pour la conservation des milieux naturels et de la biodiversité* de la Municipalité de Saint-Alexandre en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de deux parcs mellifères sur le territoire de Saint-Alexandre figurent parmi les actions de ce plan;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada a été approché par la Municipalité afin d'aménager un parc mellifère sur le terrain de la tour de télécommunications situé sur la rue Saint-Gérard;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de Bell Canada sur ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations afin d'aménager ledit parc sont en cours;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par Nature Action Québec pour la préparation de plans d'aménagement et de plantation du parc mellifère;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant soit puisé dans le Fonds vert de Saint-Alexandre;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'accepter l'offre de service de Nature Action Québec pour la préparation de plans d'aménagement et de plantation du parc mellifère pour un montant de 7 424 \$;

**QUE** cette acceptation soit conditionnelle à l'approbation d'une entente avec Bell Canada pour l'aménagement et l'entretien d'un parc mellifère sur son terrain de la rue Saint-Gérard.

Adoptée à l'unanimité

## **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois d'avril 2025, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant cinquante-quatre (54) permis est déposé devant le conseil.

25-05-99

#### **7.2. Abolition du programme RénoRégion - Résolution d'appui**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranteau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version améliorée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranteau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Mme Audrey Bogemans, députée d'Iberville
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Adoptée à l'unanimité

25-05-100

#### **7.3. Offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le règlement 23-405 Règlement modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Consultation LCB a été mandatée en 2023 pour effectuer les inspections des pièges à matières grasses de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de renouveler le contrat de service de la compagnie Consultation LCB selon les modalités suivantes :

- taux horaire 85 \$ / heure;
- frais de déplacement facturés selon ce taux horaire additionnée à 0,55 \$ / km;
- frais de repas facturable;
- tarification minimale de 0,5 heure pour les correspondances;
- tarification minimale de 3 heures pour les déplacements.

Adoptée à l'unanimité

25-05-101

#### **7.4. Demande de dérogation mineure 25-03 - 521, rue Saint-Denis (Pente de toit)**

LIEU : 521, rue Saint-Denis

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 521, rue Saint-Denis lot 5 098 361;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que la pente du toit d'un garage attaché doit être similaire à la pente du toit de l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté serait muni d'un toit plat non identique à l'architecture de la propriété existante, ce qui ne respecte pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-367, article 8.26;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application de la règlementation priverait la propriété d'une source de lumière;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation s'harmonise bien avec la propriété actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par Jean-François Berthiaume et résolu d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

25-05-102

#### **7.5. PIIA 2025-03 - 521, rue Saint-Denis (Agrandissement avec garage)**

LIEU : 521, rue Saint-Denis

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour agrandissement avec garage attaché;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtement seront en acier de couleur *bouleau fumé et chêne blanc*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la demande pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement avec garage attaché.

Adoptée à l'unanimité

25-05-103

#### 7.6. PIIA 2025-04 - 1461, montée de la Station (Galerie)

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux de rénovations extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à agrandir la galerie en façade de la même largeur que la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** la galerie sera en bois et les poteaux en acier noir;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux de rénovations extérieures.

Adopté à l'unanimité

25-05-104

#### 7.7. PIIA 2025-05 - 1200, rue du Repos (Agrandissement)

LIEU : 1200, rue du Repos

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA pour l'obtention d'un permis d'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à agrandir la propriété en ajoutant un solarium avec fondation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux utilisés pour l'agrandissement seront identiques à ceux de la propriété actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan démontre que 3 fenêtres de dimensions différentes seraient installées sur la partie de l'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le visuel de fenestration n'est pas harmonieux avec l'ensemble du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de refuser la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis d'agrandissement tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

25-05-105

**7.8. Nomination pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec**

**CONSIDÉRANT** le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités municipales qui découlent de ce règlement provincial;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

**DE NOMMER** l'inspectrice municipale, Louise Nadeau, et l'inspecteur municipal adjoint, Michaël Picard, pour agir comme inspecteurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre aux fins de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec;

**D'AUTORISER** à ce titre l'inspectrice municipale et l'inspecteur municipal adjoint à intenter toute poursuite pénale pour une infraction à une disposition du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

25-05-106

**7.9. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 390 737**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autre qu'agricole du lot 4 390 737 du cadastre du Québec, 2428, rang des Soixante;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale du lot 4 390 737 est de 0,49837 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** l'année de construction de la maison sise au 2428, rang des Soixante est 1880;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur la parcelle détenant des droits acquis en vertu de l'article 101/103;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessite la subdivision du lot 4 390 737 pour créer un lot vacant de 2 491.9m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se retrouve en zone agricole dynamique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet préserve l'homogénéité de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

**CONSIDÉRANT QU'il** n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'impact sur les lots avoisinants;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à améliorer les conditions socio-économiques de la communauté et de la région;

**CONSIDÉRANT QU'une** résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande à la CPTAQ déposée par Madame Claudia Anliker pour l'utilisation autre qu'agricole du lot 4 390 737 du cadastre du Québec.

Le conseiller Florent Raymond demande le vote :

	Pour	Contre
Conseillers/Conseillères		
Stéphane Vézina	X	
Anne-Sylvie Forney		X
Florent Raymond		X
Marie-Eve Denicourt	X	
Jean-François Berthiaume	X	

3 votes POUR, 2 votes CONTRE

Adoptée à majorité

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et des communications.

25-05-107

### 8.2. Embauche de deux cantinières pour la saison estivale 2025

La conseillère Marie-Eve Denicourt déclare ses intérêts et se retire des délibérations.

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'embaucher mesdames Victoria Rijo Denicourt et Lou Rousseau-Bouchard à titre de cantinières pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité

25-05-108

### 8.3. Octroi de contrat - Caméras de surveillance de la patinoire extérieure couverte

**CONSIDÉRANT** la construction actuelle de la patinoire couverte extérieure et du bâtiment accessoire;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'infrastructure et la nécessité de la protéger du vandalisme et des délits;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de prévoir la mise en place de caméras de surveillance et qu'il faut amener l'électricité nécessaire au fonctionnement de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QU'il** est plus avantageux de faire les travaux maintenant plutôt qu'après le chantier de construction en raison de la machinerie déjà en place;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues pour la mise en place de caméras de surveillance;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'octroyer le contrat pour l'installation de caméras de surveillance à la patinoire extérieure couverte et dans le bâtiment accessoire à Groupe Sécurité Alarma pour un montant de 10 481 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

## 9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'avril 2025.

## 10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

## 11. RETOUR DES COMITÉS

Le conseiller Jean-François Berthiaume parle du conseil d'établissement de l'école.

Anne-Sylvie Forney du comité environnement rappelle la distribution des arbres qui se tiendra samedi le 10 mai 2025.

Stéphane Vézina parle de sa rencontre avec l'Office municipal d'habitation et du retour sur la soirée des bénévoles.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) question est posée aux membres du conseil.

## 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-05-109

### 13.1. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h45.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire

Version préliminaire